

CERTIFICAT DE PRODUITS

Délivré conformément aux articles L. 433-3 à 433-11 et R.433-1 à R. 433-2 du Code de la Consommation suivant le Règlement technique constitué des Règles de certification et des Prescriptions techniques VT

N° SITE

753

SITE DE PRODUCTION

Saint Gobain Polska Sp. z o.o. Oddzial Glassolutions

Ul. Kolejowa 1

PL 32312 Jarosław

Tél. 32 64 99 512

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT

1 SEPTEMBRE 2026

au

28 FÉVRIER 2027

**VITRAGE TREMPÉ
THERMIQUEMENT**

CERTIFIÉ

**VITRAGE TREMPÉ
THERMIQUEMENT HST**

NON CERTIFIÉ

TYPES DE VITRAGES FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI SPÉCIFIQUE

émaillé

non certifié

TYPES DE VITRAGES FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI SPÉCIFIQUE

émaillé

non certifié

MARQUAGE CEKAL OBLIGATOIRE DES VITRAGES CERTIFIÉS

MARQUE ET/OU
NOM DE SOCIÉTÉ (1)

FAMILLES DE VITRAGE

REFERENCE DE
FABRICATION (2)

SITE

SECURIT

VT

**ANNÉE DE
FABRICATION**

CEKAL 753

*

- (1) Possibilité d'ajouter en début de séquence la marque commerciale et/ou le nom de société
(2) La période de fabrication, au minimum l'année.

* Possibilité pour le fabricant d'indiquer les caractéristiques essentielles selon les normes en vigueur.

Voir pages 2 et 3 du certificat pour plus amples informations

Présidente du Conseil d'administration

Président du Comité de certification



Accréditation
n° 5-0510
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le présent certificat remplace les certificats, précédents ou échus, visant le même site de production; il atteste des moyens mis en oeuvre par celui-ci pour fabriquer des vitrages conformes aux critères de qualité du Programme de certification, dont les exigences sont librement consultables sur le site www.cekcal.com. Les certificats sont délivrés après contrôles en usine, essais... réalisés par des organismes d'inspection et d'essais indépendants.
La reproduction de ce certificat n'est autorisée que sous sa forme intégrale.



CEKAL Association * 25 rue de Ponthieu * F- 75008 Paris
Tél: +33(0)1 47 23 06 65 * www.cekcal.com

La certification CEKAL porte sur la qualité des vitrages : la pérennité et l'aptitude à l'emploi de différents types de vitrages.
La mise en oeuvre des vitrages certifiés fait l'objet de documents de référence.

PORTÉE DU CERTIFICAT

Validité du certificat
Le certificat autorise le site de production titulaire à marquer CEKAL les vitrages produits selon les conditions prévues par le Règlement technique de CEKAL, et ce pour une période donnée. Les produits certifiés pendant cette période de validité, en général 6 mois, restent certifiés lorsque cette période est échue. Les certificats sont renouvelés périodiquement après contrôles réalisés par des organismes indépendants mandatés par CEKAL.
Produits visés par le certificat
Les produits certifiés doivent répondre aux exigences du Règlement technique établi par CEKAL - voir www.cekal.com/ Référentiel /Prescriptions techniques Vitrages Trempés. Un centre de production peut demander la certification pour les familles de vitrages trempés suivants : - le vitrage trempé thermiquement - le vitrage trempé thermiquement THS (Heat Soak Test) - traitement complémentaire des vitrages pour réduire les risques de casse spontanée dus à des inclusions, <u>Type de vitrages inclus d'office dans le périmètre du certificat</u> Le site de production peut marquer CEKAL le type de vitrages suivant, sous condition de respecter les exigences du Règlement technique - voir www.cekal.com pour les conditions spécifiques à ce type de vitrage : - vitrages float clairs ou colorés trempés, - vitrages trempés à couches, - vitrages imprimés trempés, -- vitrages dépolis acide ou sablé trempés, Ce type de vitrages fait partie intégrante de tout certificat vitrage trempé. De ce fait il n'est pas repris sur la première page du certificat. <u>Type de vitrages faisant l'objet d'un suivi spécifique</u> Le type de vitrages suivant fait l'objet d'une attribution par CEKAL après contrôle sur site et essai. Le site de production peut alors marquer CEKAL sous condition de respecter les exigences du Règlement technique- voir www.cekal.com : - vitrage trempé émaillé (dont l'une des faces est revêtue partiellement ou totalement par un émail). Les types de vitrage faisant l'objet d'un suivi spécifique sont attribués pour une famille de vitrage donnée. Ces types de vitrages figurent sur le certificat avec la mention "certifié" le cas échéant.

MARQUAGE

Séquence de marquage CEKAL obligatoire
Le marquage visible* et indélébile sur le produit est la preuve de la certification. Le marquage indique successivement : - le nom du centre de production ou la marque choisie par le fabricant pour sa gamme de produit (optionnel), - la famille du vitrage certifié : - VT (vitrage trempé) - HST (vitrage trempé Heat Soak) - la période de fabrication, au minimum l'année. - le mot CEKAL indique l'engagement du fabricant sur la conformité du vitrage au Règlement technique de la certification CEKAL, - le numéro de centre de production attribué par CEKAL (en 3 chiffres) Nota : sous sa propre responsabilité, le centre a la possibilité d'ajouter des informations spécifiques (n° de commande, dimensions...) après une séparation d'au moins 2 caractères. * La visibilité du marquage après pose peut ne pas être assurée pour les raisons suivantes : - le fabricant du vitrage trempé ne connaît pas les conditions de mise en oeuvre, - certains utilisateurs demandent au fabricant du vitrage trempé de placer le marquage à un endroit qui le rend non visible après pose.
Non confusion avec le marquage CE
Les dispositions ci-dessous permettent d'éviter toute confusion entre les deux marquages lorsqu'ils coexistent. Sur le produit Le marquage CEKAL doit être apposé à une distance suffisante pour que les utilisateurs puissent bien le distinguer de toute référence au marquage CE. Sur la facture, le bon de livraison ou l'étiquette Tout marquage ou référence à CEKAL doit être apposé à une distance d'au moins 25mm (verticalement ou horizontalement) de toute référence au marquage CE. Remarque Les "caractéristiques essentielles", également appelées performances CE sont hors périmètre CEKAL. Le centre a la possibilité de mentionner les caractéristiques essentielles en respectant une distance suffisante pour que les utilisateurs en déduisent qu'il s'agit d'une information hors périmètre de la certification.

USE OF THE TG CERTIFICATE



CEKAL certification concerns quality of glazing: durability and usability of different types of glazing.
The installation of the certified glazing is described in specific reference documents.

CERTIFICATE SCOPE

Certificate validity
The certificate authorizes the production site holding it to mark CEKAL on the glazing it produces in compliance with the conditions specified in CEKAL's Technical Rules, and for a given period. The products certified during this validity period, usually 6 months, remain certified once this period is over. The certificates are periodically renewed following tests and inspections performed by independent bodies mandated by CEKAL.
Products concerned by the certificate
The certified products must comply with the requirements of the Technical Rules established by CEKAL – see www.cekal.com/Référentiel/TG technical rules. A production centre may apply certification for the following tempered glazing families: - tempered glazing (thermally toughened) - Heat Soak tempered glazing (thermally toughened) (Heat Soak Test) - consisting of retreating the glazing to reduce the risks of thermal breakage due to inclusions. <u>Types of glazing automatically included in the scope of the certificate</u> The production site may mark CEKAL on the following types of glazing, provided that the requirements of the Technical Rules have been complied with – see www.cekal.com for the specific requirements for each type of glazing: - tempered glazing with float glass that is clear, extra clear, tinted, etc., - tempered glazing with coating, - tempered glazing with patterned glass, - tempered glazing with acid-etched or sandblasted-etched glass. These glazing types are an integral part of any tempered glazing certificate, and therefore are not repeated on the first page of the certificate. <u>Types of glazing subject to specific monitoring</u> The following types of glazing are certified by CEKAL following inspection and/or testing on site. The production site can then mark CEKAL on the products, provided that the requirements of the Technical Rules have been complied with – see www.cekal.com for the specific requirements for each type of glazing : - enamelled tempered glazing (one of the surfaces is partially or totally covered by enamel) The types of glazing subject to specific monitoring are attributed for one given glazing family. These types of glazing appear on the certificate with the indication "certified" in this case.

MARKING

Mandatory CEKAL marking sequence
The marking is the visible* and indelible proof of the certification. The marking successively indicates : - the name of the production centre or the brand name chosen by the manufacturer for his product range (optional), - the certified glazing family : - VT (Tempered Glazing) - HST (Heat Soak Tempered Glazing) - the period of manufacture, with at least the year, - the word CEKAL attests to the manufacturer's commitment to ensure that the glazing complies with the Cekal certification's Technical Rules, - the production centre No. assigned by CEKAL (3 digits), Note Under their own responsibility, production centres may add specific informations (order number, dimensions...) with a distance of at least 2 characters * The visibility of the marking after installation may not be ensured for the following reasons: - the manufacturer of the tempered glazing is not aware of the installation conditions, - some users ask the manufacturer of the the tempered glazing to place the marking in a location that makes it invisible after installation.
Non-confusion with CE marking
The following provisions are intended to avoid any confusion between the two markings when they coexist. <u>Indelible marking on the product :</u> The CEKAL marking must be affixed at a sufficient distance so that users can clearly distinguish it from any reference to CE marking <u>On the label, the invoice or the delivery slip</u> Any CEKAL marking or reference must be affixed at a distance of at least 25mm (vertically or horizontally) from any reference to CE marking. Note "Essential characteristics", also known as "CE performances" are outside the scope of CEKAL certification. The production centre may mention essential characteristics, with sufficient distance for users to understand that this information is outside the scope of certification.